

nant parce que qu'il s'agit d'une situation nouvelle et qu'il nous faut tenir compte de l'état actuel des choses. Comme nous l'avons souligné et comme vous le savez, les progrès technologiques vont très vite. Nous ne savons pas quel genre de dispositif sera construit la semaine prochaine ou d'ici dix ans, mais si nous avons cette autorité pour nous soutenir nous pourrions entrer en jeu dès les premiers stades et espérer régler ces problèmes.

**Le président suppléant:** Voulez-vous dire que ceci n'aurait pas été possible avec la Loi sur les produits dangereux?

**M. Bird:** Je ne le pense pas, mais je n'ai pas de formation juridique.

**Le président suppléant:** C'est ce que vous voulez dire, n'est-ce pas, monsieur Grosart, qu'une modification à la Loi sur les produits dangereux aurait pu être appropriée?

**Le sénateur Grosart:** Il me semble qu'on nous a dit que vous aviez envisagé de modifier la Loi sur les produits dangereux et décidé qu'il était plus facile de donner une nouvelle loi au public en raison du facteur temps et autres motifs du genre. La Loi sur les produits dangereux aurait pu être modifiée pour remédier au problème. Elle porte sur les dangers émanant de dizaines et peut-être de centaines de substances. Il s'agit seulement d'un autre genre de substance, c'est tout.

**Le sénateur Yuzyk:** Ne pourrait-on pas ajouter à la Loi sur les produits dangereux une annexe spéciale qui traiterait du contenu du projet de loi? Quels seraient les désavantages dans ce cas?

**M. Booth:** A mon avis, le fait est que nous avons une catégorie de produits comme les appareils à rayons X, les lasers, etc., qui semblent échapper au contrôle des lois existantes. La Loi sur les produits dangereux, telle que je la comprends, ne peut donner lieu à des règlements qu'en ce qui concerne les produits d'utilisation ménagère ou personnelle ou ceux qu'on emploie au jardin. La Loi sur le contrôle de l'énergie atomique ne peut s'appliquer qu'à des dispositifs où s'opère une transmutation d'éléments. On s'est rendu compte qu'il y avait une lacune et ce bill s'efforce de la combler. Il faut tracer la démarcation en termes de fonctions attribuées, car c'est là la manière dont on a distingué les autres. Dans la Loi sur les produits dangereux on a fixé la démarcation en cherchant à savoir si oui ou non le produit est destiné à un usage ménager, personnel ou jardinier. Je pense que la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique fait l'objet de la même définition selon la fonction attribuée, à savoir si le dispositif est destiné ou non à la production d'énergie atomique. Le présent bill doit nécessairement tenir compte de la fonction attri-

buée. Je pense que c'est la raison pour laquelle on l'a élaboré, c'est à dire prendre en charge cette catégorie de dispositifs qui sont dangereux et semblent échapper à la portée des autres lois.

**Le sénateur Thompson:** Il faudra encore une autre loi parce qu'on constate d'autres lacunes. J'aimerais revenir en arrière, car je n'ai pas eu de réponse. L'usage de la télévision en couleurs dans les écoles, les collèges ou les universités, qui n'est pas compris dans les termes «fins médicales, scientifiques, industrielles ou commerciales» ne relève pas de la loi du ministère de la Consommation. De quelle loi relève l'utilisation de la télévision en couleurs dans les collèges communautaires ou les universités?

**M. McCarthy:** Parlez-vous du fonctionnement de l'appareil?

**Le sénateur Thompson:** Non. Je parle d'un appareil qui est trop gros pour être vendu à un particulier mais qui serait employé pour l'enseignement en classe.

**M. McCarthy:** C'est la production et la vente, plutôt que l'installation ou le fonctionnement qui vous intéressent?

**Le sénateur Thompson:** Oui.

**M. McCarthy:** Techniquement, selon le projet de loi, la production et la vente peuvent relever de l'une ou l'autre des deux lois, soit la Loi sur les produits dangereux ou la présente.

**Le sénateur Thompson:** En vertu de quel article?

**M. McCarthy:** En vertu de l'article des définitions, «dispositif émettant des radiations», parce que l'appareil en question émet accidentellement—et non par fonction—des radiations, ce qui le différencie nettement de la plupart des choses touchées par ce bill.

**Le sénateur Thompson:** Mais au paragraphe h) ne définissez-vous pas les domaines?

**M. McCarthy:** Oui; son utilisation pourrait être commerciale si l'on considère qu'il fait partie d'une exploitation commerciale.

**Le sénateur Thompson:** Croyez-vous qu'une université soit une exploitation commerciale? Peut-elle l'être légalement? Je ne suis pas avocat et je ne le sais pas. Franchement, je ne crois pas qu'elle le soit.

**M. McCarthy:** Je serais plutôt d'accord avec vous.

**Le sénateur Grosart:** Elle irait probablement sous le terme «scientifique».